



BUDGET

PARTICIPATIF

DU DÉPARTEMENT

Dossier de presse - Octobre 2024

Le budget participatif revient pour une 3^{ème} édition dédiée à la transition écologique

Après deux éditions réussies, le Conseil départemental relance son budget participatif 2024-2025, doté à nouveau d'une enveloppe d'un million d'euros. Cette année, le thème est axé sur la transition écologique, priorité du Département.

La transition écologique à l'honneur

Le budget participatif est une démarche innovante de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer, individuellement ou collectivement, des projets d'intérêt général. Les projets qui répondent aux conditions de participation sont soumis au vote des habitants de la Somme. Ceux qui réunissent le plus de voix sont financés par le Département et mis en œuvre par les porteurs des projets.

Le budget participatif 2024-2025 doit permettre de favoriser les projets d'intérêt général en faveur de la transition écologique, et notamment les thématiques suivantes :

- La préservation des ressources en eau
- La production et le « consommer local »
- La biodiversité et les espaces naturels
- La gestion des déchets, le réemploi et le recyclage
- La lutte contre les gaspillages
- Les économies d'énergie
- Les mobilités douces

Qui peut participer ?

Tous les habitants de la Somme âgés de plus de 10 ans, ainsi que toute entité à but non lucratif (association, collectivité...) ayant une activité dans la Somme, peuvent proposer un projet.

Le coût de chaque projet doit être compris entre 1000 € et 50 000 €.

Chaque porteur de projet ne peut déposer que 2 dossiers maximum qui ne doivent pas déjà être en cours de réalisation. Le projet doit débuter avant la fin de l'année 2025 et se terminer au plus tard fin juin 2027.

Les porteurs de projet mènent eux-mêmes leur campagne de vote, avec leurs moyens propres et sous leur responsabilité. Le Département met à leur disposition un kit de communication envoyé par mail aux porteurs, également téléchargeable sur la plateforme numérique. Celui-ci comprend notamment un guide d'aide pour communiquer sur leur projet, une affiche personnalisable et des visuels pour les réseaux sociaux.

Le dépôt des projets et le vote ont lieu sur la plateforme jeparticipe.somme.fr

Nouveauté !

Cette année, les projets proposés peuvent s'adresser à toute la population samarienne, quel que soit l'âge, contrairement aux éditions précédentes dont les projets devaient s'adresser aux 10-16 ans.

Le calendrier 2024/2025

Dépôt des projets
du 1^{er} octobre au
30 novembre 2024

Étude des projets
du 3 décembre 2024
au 28 février 2025

**Vote des
Samariens**
du 17 mars au
5 mai 2025

**Validation des projets
lauréats par les élus
du Département**
mai-juin 2025

Le 1^{er} budget participatif 2020-2021 du Conseil départemental (le 1^{er} Département des Hauts-de-France à avoir mis en place un tel dispositif) a remporté un réel succès : 180 projets déposés en faveur de l'épanouissement des jeunes de 10 à 16 ans, 131 soumis au vote, plus de 9 000 votants pour 64 projets lauréats.

Le 2^{ème} budget participatif 2022-2023 a quant à lui reçu 145 projets, avec une attention particulière portée aux projets permettant l'inclusion des jeunes en situation de handicap. 65 projets ont été retenus par les services du Département et ont été soumis au vote des Samariens. Avec un total de plus de 10 000 votants, 37 projets ont été désignés lauréats.

Parmi eux, nous trouvons le « *Pôle jeunesse de jeu d'assiettes* » porté par l'association DAB' Action Sport afin de développer le patrimoine culturel et sportif picard auprès des 10-16 ans, lutter contre la sédentarité et dynamiser le tissu social local. Avec la subvention du Département, l'association s'est dotée de jeux d'assiettes et d'un véhicule pour effectuer ses déplacements auprès des jeunes du Vimeu.

L'association Valloires Domicile a mis en place le projet « *S'accomplir par le cheval* », une médiation équine pour favoriser l'intégration et l'inclusion des jeunes.

Un projet artistique a également vu le jour, « *Colors Récré* », mené par la classe ULIS du collège Henri William Classen d'Ailly-sur-Noye. Il a donné lieu à une fresque murale sur la façade du collège, qui sera bientôt inaugurée.

La thématique environnementale a été abordée via le projet « *Végétalisation du collège* » porté par le foyer socio-éducatif du collège Eugène Lefebvre à Corbie. Cette initiative collaborative et pédagogique a permis la plantation d'une mini-forêt de 3 600 arbres, d'arbres fruitiers et la semence d'une prairie fleurie avec la participation des élèves.

Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental de la Somme

« Fort du succès des précédentes éditions, c'est tout naturellement que le Département a reconduit son budget participatif avec une enveloppe d'un million d'euros. Cet exercice de participation citoyenne permettra cette année de favoriser la mise en œuvre de projets d'intérêt général autour de la transition écologique. C'est une priorité absolue. Avec Isabelle de Waziers, Vice-présidente en charge des finances et de l'Europe, nous invitons l'ensemble des Samariens à déposer les projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre dans leur département. À vos dossiers ! »